

BESOIN D'AIDE POUR PAYER LE LOYER ?

VOUS POUVEZ RECEVOIR UNE AIDE ALLANT **JUSQU'À 2 112 \$** POUR LES LOYERS IMPAYÉS DU MOIS D'AOÛT OU DES MOIS PRÉCÉDENTS

PROPRIÉTAIRE

(Inscription : du 17 au 26 août 2020)

Critères d'admission (vous devez accepter les présentes conditions pour les locataires bénéficiant de l'aide) :

- ✓ Le logement doit être situé dans la ville de Houston.
- ✓ Vous devez renoncer à tous les frais de retard et intérêts pour ce mois.
- ✓ Vous devez prévoir un échéancier de paiement sans intérêts/pénalités pour tout loyer impayé de plus de 2 112 \$ et tout reliquat de loyer jusqu'en août.
- ✓ Vous devez renoncer aux expulsions jusqu'en septembre 2020 et annuler les procédures d'expulsion, le cas échéant.

Renonciation aux procédures d'expulsion jusqu'en septembre 2020 pour tous les locataires ayant conclu un accord de paiement assorti des conditions suivantes :

- ✓ Le locataire affirme qu'il connaît des difficultés liées à la pandémie de COVID et, s'il répond aux critères, a fait une demande d'aide.
- ✓ Le locataire n'est pas en défaut au titre d'un accord de paiement négocié antérieurement avec le propriétaire.
- ✓ L'accord de paiement comprend les arriérés de loyer dus avant le début du programme.
- ✓ Le locataire règle le premier paiement au plus tard le 1er octobre et le dernier paiement au plus tard le 30 novembre.

Prochaines démarches :

- ✓ Inscrivez-vous immédiatement en tant que propriétaire participant.
- ✓ Informez les locataires admissibles en défaut de paiement qu'ils peuvent déposer une demande d'aide à partir du 24 août.
- ✓ Assurez-vous que vos locataires disposent d'un ordinateur et d'un accès à Internet lors de la mise en service du système destiné aux locataires.

* La procédure d'inscription du propriétaire ne garantit pas l'obtention de l'aide à la location.

LOCATAIRE (Inscription : du 24 au 30 août 2020)

Critères d'admission :

- ✓ Le propriétaire du locataire doit figurer dans le Répertoire des propriétaires participants.
- ✓ Ne pas avoir payé le loyer d'avril à août.
- ✓ Le propriétaire doit accepter les conditions applicables aux propriétaires.
- ✓ Avant le mois d'avril 2020, le revenu du ménage représente moins de 80 % du revenu moyen de la région (AMI) ou le locataire participe actuellement à l'un des programmes énumérés (voir le tableau ci-dessous).
- ✓ Incapacité à payer le loyer en raison de difficultés économiques ou des conséquences de la pandémie de COVID-19 sur les soins de santé.

Prochaines démarches :

- ✓ Si possible, accédez à un ordinateur ou à un smartphone pour soumettre votre demande entre le 24 août et le 30 août.
- ✓ Vérifiez que votre propriétaire figure sur la liste des propriétaires participants.
- ✓ Si ce n'est pas le cas, demandez à votre propriétaire de s'inscrire en tant que propriétaire participant.
- ✓ Préparez-vous à soumettre votre demande sur Internet ou par téléphone au numéro indiqué ci-dessous.
- ✓ Demandez à votre propriétaire un échéancier de paiement.

* La procédure de demande du locataire ne garantit pas l'obtention de l'aide à la location.

2020, région de Houston/The Woodlands/Sugar Land.
Plafond annuel du revenu des ménages défini par
le département américain du Logement et du
Développement urbain (HUD)*

Taille du ménage	80 % du revenu moyen de la région
1 personne	44 150\$
2 personnes	50 450\$
3 personnes	56 750\$
4 personnes	63 050\$
5 personnes	68 100\$
6 personnes	73 150\$
7 personnes	78 200\$
8 personnes	83 250\$

PROGRAMMES ADMISSIBLES

- Medicaid
- Public Housing Assistance [Aide au logement public]
- SNAP
- TANF
- SSI
- National School Lunch Program [Programme national de repas scolaires]/Programme Head Start
- Low Income Home Energy Assistance Program [Programme d'aide aux ménages à faibles revenus pour les dépenses énergétiques]
- WIC
- Federal Pell Grant [Subvention fédérale Pell]
- VA Pension [Pensions des Anciens combattants]
- Tribal Assistance [Assistance aux indigènes]
- Harris Health Gold Card [Carte Harris Health Gold]



INSCRIPTION DES PROPRIÉTAIRES

17-26 août

Inscription des propriétaires de biens résidentiels en tant que propriétaire participant



DEMANDE DES LOCATAIRES

24-30 août

Demande d'aide à la location par les locataires de biens résidentiels



SÉLECTION DES DEMANDES

Après le 31 août

Sélection des demandes des locataires en vue de leur traitement



PAIEMENTS AUX PROPRIÉTAIRES

Après le 8 septembre

Traitement des paiements en faveur des propriétaires



POUR PLUS D'INFORMATIONS, RENDEZ-VOUS SUR
HoustonRentAssistance.org
L'assistance téléphonique sera disponible le 24 août au
832.390.2018